

VIÊT-NAM

La peine de mort, un secret honteux

Index AI : ASA 41/003/2004

ÉFAI

Mercredi 7 janvier 2004

Amnesty International exprime son indignation à la nouvelle que le gouvernement vietnamien, dans une décision signée le 5 janvier par le Premier ministre, a transformé en secret d'État le signalement et la diffusion des statistiques sur la peine de mort.

« *En se cachant derrière des décrets draconiens pour protéger de soi-disant "secrets d'État", les autorités vietnamiennes bafouent les normes internationales relatives aux droits humains, ainsi que les droits fondamentaux liés à la liberté d'expression et d'accès aux informations* », a déclaré l'organisation ce mercredi 7 janvier.

Amnesty International s'oppose dans tous les pays à la peine de mort, qu'elle considère comme le châtimeur cruel, inhumain et dégradant ultime, et comme une violation du droit à la vie.

Selon des sources médiatiques vietnamiennes officielles suivies par Amnesty International, plus de 100 personnes ont fait l'objet d'une condamnation à mort et plus de 60 ont été exécutées en 2003. L'organisation estime que ces chiffres sont incomplets et que le nombre véritable des personnes mises à mort par l'État vietnamien est bien plus élevé. Les deux statistiques citées ci-dessus représentent une hausse d'au moins 100% par rapport à l'année précédente.

« *La hausse impressionnante du recours à la peine de mort relevée en 2003, y compris pour des infractions économiques, constitue une grave préoccupation et n'est pas justifiée* », a souligné Amnesty International. « *Au cours de la première semaine de l'année 2004 seulement, six personnes ont déjà été exécutées et trois condamnées à mort* », a ajouté l'organisation.

Dans le rapport d'Amnesty International publié en août 2003 [**République socialiste du Viêt-Nam. La peine de mort : inhumaine et inefficace**](#) (index AI : ASA 41/023/2003), l'organisation exprimait son inquiétude quant à l'application de la peine de mort au Viêt-Nam, qu'Amnesty International considère comme contraire aux normes

internationales relatives aux droits humains. Prononcée à l'issue de procès fréquemment inéquitables, la peine de mort est appliquée dans des conditions qui peuvent conduire à des erreurs judiciaires irréparables.

L'organisation rappelle aux autorités vietnamiennes que dans une résolution d'avril 2003 sur le recours à la peine de mort, les Nations unies demandent que les informations concernant l'application de la peine de mort et les exécutions prévues soient mises à la disposition du public. Au Viêt-Nam, même les proches des personnes risquant d'être exécutées ne sont pas informés à l'avance.

« *Il est étrange de voir un gouvernement, qui croit manifestement en l'effet dissuasif de la peine de mort, essayer à présent d'empêcher toute information sur son application. Ce manque de transparence décrédibilise sa position. Qu'est-ce que les autorités vietnamiennes ont à cacher ?* » a demandé Amnesty International ce mercredi 7 janvier. ●

Pour obtenir le texte complet du rapport sur la peine de mort, merci de consulter : [République socialiste du Viêt-Nam. La peine de mort : inhumaine et inefficace**](#) (index AI : ASA 41/023/2003).**

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>